

# MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du 03 Février 2023*

L'an deux mil vingt-trois et le trois Février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACLOT Loïc.

**PRESENTS** : MMES CARTERON Françoise, DAUTREY Isabelle, DEMARQUET Sophie, Delphine MUSSOT.  
MMS. RACLOT Loïc, CAUSIN Alban, JACQUEMARD Kévin, PIROULEY Francis, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.

**ABSENT** : M. NOIROT Camille.

Mme MUSSOT Delphine a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 27 Janvier 2023

**Date d'affichage** : 07 Février 2023

### **ORDRE DU JOUR:**

- *Subvention à l'association dles anciens combattants de Jussey ;*
- *Caution du logement communal situé au 8 Grande Rue;*
- *Prestations d'exploitation forestière – Marché ponctuel*

**Objet : Subvention à l'Association les anciens combattants de Jussey.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des anciens combattants de GEVIGNEY et MERCEY a fusionné avec l'association des anciens combattants de JUSSEY.

Par conséquent, l'association des anciens combattants de JUSSEY sollicite donc la Commune de GEVIGNEY et MERCEY pour une aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 50.00 € (cinquante euros).

Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2023, au compte 65748.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Caution du logement communal situé au 8 Grande Rue.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame HUGUENOT Valentine a quitté le studio de la Poste, situé au 8 Grande Rue, le 31 Décembre 2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des lieux effectué le 30 Décembre 2022

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

- De résilier le contrat établi le 1<sup>er</sup> Mars 2022 avec M. HUGUENOT Valentine;
- **De restituer à Mme HUGUENOT l'intégralité de la caution versée au départ (titre n°40 – 2022), soit la somme de 282.67 € (deux cent quatre-vingt-deux euros et soixante-sept centimes) ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Prestations d'exploitation forestière – Marché ponctuel.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'ONF concernant l'exploitation forestières des frênes dépérissant.

Le Conseil Municipal décide

**D'ACCEPTER** l'offre d'assistance technique bois façonnés de l'ONF, pour un montant de 400.00 € HT (quatre cents euros) ;

**D'ACCEPTER** le marché ponctuel concernant les prestations d'exploitation forestière des frênes dépérissant, établi par l'EURL CUNY TRAVAUX FORESTIERS – 70500 VENISEY, pour un montant de 1 460.00 € HT (mille quatre cent soixante euros) ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces propositions.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.